

LA RESTAURATION SCOLAIRE 2018/2019 de VOTRE ENFANT

Le service de la restauration scolaire doit mettre à jour les dossiers d'inscriptions à la cantine de votre enfant.

Cette mise à jour doit être effectuée avant le 31/08/2018.
Afin d'appliquer le tarif/repas en fonction de votre Quotient Familial,
nous vous remercions de bien vouloir nous fournir votre attestation CAF
que vous déposerez au Pôle Culture Jeunesse et Sport
99 rue de Longpaon (entrée rue l'Eglise) - Darnétal.

Faute de justificatif, le service de la restauration municipale se verra dans l'obligation d'appliquer le tarif/ repas à taux plein.

*Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire
au Service de la Restauration Municipale (02 35 08 31 79)*